

# PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

## **Société : O POULET CROUSTI**

Société par actions simplifiée (SAS)

Capital social : 100 euros

Siège social : 139 Rue du Président François Mitterrand, 91160 Longjumeau

---

## **DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE**

**En date du 1er janvier 2026**

---

### **PRÉAMBULE**

L'an deux mille vingt-six, le premier janvier,

L'associé unique de la société « O POULET CROUSTI »,

Après avoir pris connaissance :

- des statuts de la société,
- du projet de cession de la totalité des actions composant le capital social,
- des pièces justificatives relatives au nouvel associé,

A pris les décisions suivantes :

---

### **PREMIÈRE DÉCISION**

#### **CESSION DES ACTIONS – ENTRÉE DU NOUVEL ASSOCIÉ UNIQUE**

L'associé unique constate la cession de la totalité des actions composant le capital social au profit de :

#### **Monsieur Nizar ZRIDET**

Né le 15 octobre 1985 à Zarzis (Tunisie)

De nationalité tunisienne

Demeurant 6 allée d'Effiat, 91160 Longjumeau

En conséquence, Monsieur Nizar ZRIDET devient associé unique de la société.

---

## **DEUXIÈME DÉCISION**

### **DÉMISSION DU PRÉSIDENT**

L'associé unique prend acte de la démission de :

**Monsieur Ahmed ZRIDET**

De ses fonctions de Président, à compter du 1er janvier 2026.

Quitus entier et sans réserve lui est donné pour l'exécution de son mandat.

### **DÉMISSION DU DIRECTEUR GEBERAL**

L'associé unique prend acte de la démission de :

**Monsieur Badreddine ZRIDET**

De ses fonctions de DIRECTEUR GENERAL, à compter du 1er janvier 2026.

Quitus entier et sans réserve lui est donné pour l'exécution de son mandat.

---

## **TROISIÈME DÉCISION**

### **NOMINATION DU NOUVEAU PRÉSIDENT**

L'associé unique décide de nommer en qualité de Président :

**Monsieur Nizar ZRIDET**

Né le 15 octobre 1985 à Zarzis (Tunisie)

Demeurant 6 allée d'Effiat, 91160 Longjumeau

Pour une durée indéterminée.

Il déclare accepter ses fonctions et n'être frappé d'aucune incompatibilité ni interdiction.

---

## **QUATRIÈME DÉCISION**

### **CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE**

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la société.

**Ancienne dénomination :** O POULET CROUSTI

**Nouvelle dénomination :** POULET DISTRICT

En conséquence, l'article des statuts relatif à la dénomination sociale est modifié comme suit :

« La dénomination sociale de la société est : POULET DISTRICT »

Le reste de l'article demeure inchangé.

## **CINQUIÈME DÉCISION**

### **MODIFICATION CORRÉLATIVE DES STATUTS**

L'associé unique décide de mettre à jour les statuts afin de refléter :

- la nouvelle situation de l'associé unique,
  - la nouvelle présidence,
  - la nouvelle dénomination sociale.
- 

## **SIXIÈME DÉCISION**

### **MISE À JOUR DES BÉNÉFICIAIRES EFFECTIFS**

L'associé unique constate qu'à la suite de la cession de la totalité des actions composant le capital social, le bénéficiaire effectif de la société est désormais :

#### **Monsieur Nizar ZRIDET**

Né le 15 octobre 1985 à Zarzis (Tunisie)

De nationalité tunisienne

Demeurant 6 allée d'Effiat, 91160 Longjumeau

Monsieur Nizar ZRIDET détient directement 100 % du capital social et 100 % des droits de vote de la société.

L'associé unique décide, en conséquence, de procéder à la mise à jour de la déclaration relative aux bénéficiaires effectifs auprès du registre compétent.

---

## **SEPTIÈME DÉCISION**

### **POUVOIRS**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales et réglementaires.

---

## **CLÔTURE**

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

---

**Fait à : Longjumeau**

**Le : 1er janvier 2026**

L'associé unique

Le Président

**Monsieur Nizar ZRIDET**

(Signature précédée de la mention « Bon pour acceptation des fonctions de Président »)

Bon pour acceptation des fonctions de Président

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, cursive letters that appear to be 'Nizar Zridet'.